

# Le travail de l'USP en 2025

En novembre 2024, les membres de l'AD ont adopté le Programme d'activités 2025, qui fixait les objectifs de travail et les mesures pour l'année sous revue. Le tableau suivant donne des informations sur les résultats obtenus dans les différents thèmes prioritaires et tâches spéciales définis dans les départements.

## THÈMES PRIORITAIRES POUR L'AGRICULTURE

	Mesures et activités	Résultats
<b>PARTICIPER À L'ÉLABORATION DE LA PA30 ET SIMPLIFIER LE SYSTÈME DES PAIEMENTS DIRECTS</b>		
<b>Objectifs</b>	Faire en sorte que les intérêts et les préoccupations des familles paysannes soient pris en compte dans la prochaine politique agricole.	La stratégie de l'USP concernant la PA30+, qui a été approuvée par la CSA en 2024, a continué à être concrétisée et discutée avec d'autres organisations importantes proches du secteur agricole. Les revendications ont pu être présentées dans le cadre de diverses rencontres avec l'OFAG et des réunions du groupe d'accompagnement de l'OFAG. Outre les demandes de simplification du système des paiements directs, les demandes relatives aux conventions d'objectifs avec les échelons en aval de la chaîne de création de valeur ont pu être présentées.
	Mettre toute la chaîne de création de valeur à contribution pour atteindre un système alimentaire plus durable.	
	Œuvrer pour que la production de denrées alimentaires reste la tâche principale de l'agriculture à l'avenir.	
	Développer un concept susceptible de recueillir une majorité en vue de réduire la complexité du système de politique agricole.	
<b>Mesures</b>	Développer à l'aide de groupes de travail internes un concept pour une réforme plausible du système des paiements directs et le faire adopter par les organes.	Le plan a continué à se concrétiser, et des échanges ont eu lieu avec d'autres organisations, débouchant sur des projets prometteurs. Les organes ont été informés en permanence des travaux.
	Participer aux réunions de la Confédération et faire valoir les intérêts de l'USP.	Les préoccupations de l'agriculture ont pu être présentées dans le cadre des réunions du groupe d'accompagnement de l'OFAG.
	Entretenir des contacts réguliers avec les organisations membres afin de concrétiser les exigences posées à la PA30.	Plusieurs réunions ont eu lieu avec des organisations membres.
	Examiner à l'aide de simulations l'impact d'une éventuelle réforme du système sur les familles paysannes.	Des simulations effectuées en rapport avec les taxes incitatives ont montré que l'effet souhaité ne se produirait très probablement pas.
<b>ASSURER LE BUDGET AGRICOLE DE LA CONFÉDÉRATION</b>		
<b>Objectifs</b>	Œuvrer pour que le Parlement renonce aux coupes prévues dans le budget agricole.	Le Conseil des États a décidé d'exclure en grande partie l'agriculture du programme d'allègement budgétaire. Le Parlement a adopté le budget pour l'année d'après sans coupes pour l'agriculture. Le budget a été augmenté en conséquence là où des besoins supplémentaires étaient nécessaires, par exemple dans la lutte contre les épizooties.
	Agir pour que les enveloppes financières 2026-2029 restent au même niveau que les années précédentes.	
	Faire en sorte que la Confédération et le Parlement reconnaissent que, de manière générale, les mesures d'économies dans le budget agricole ne sont pas justifiées et qu'ils y renoncent à l'avenir.	
<b>Mesures</b>	Sensibiliser le Parlement et l'opinion publique par des campagnes d'information sur le fait que l'agriculture ne saurait être sujette à des mesures d'économies.	Plusieurs mesures ont été prises pour demander au public, aux organisations membres de l'USP et au Parlement de renoncer à des mesures d'économies dans l'agriculture. Avec l'aide des chambres cantonales d'agriculture, l'USP a informé les parlementaires des préoccupations du secteur agricole. En outre, une résolution rappelant pourquoi il ne faut pas économiser sur le dos des familles paysannes a été adoptée lors de l'AD.
	Élaborer des bases et des argumentaires pour les débats avec la Confédération et le Parlement.	
	Influencer les décisions de la Confédération et du Parlement à l'aide de différents instruments de communication.	

	Mesures et activités	Résultats
<b>AUGMENTER LES PRIX À LA PRODUCTION ET RÉDUIRE LES COÛTS DE PRODUCTION</b>		
<b>Objectifs</b>	Atteindre de meilleurs prix à la production, qui tiennent compte des coûts de production.	Les prix sont généralement plus élevés en comparaison pluriannuelle. De nouvelles améliorations de prix sont nécessaires.
	Disposer de conditions cadres permettant une bonne création de valeur.	Les instruments de marché ont été défendus dans le cadre du programme d'allègement budgétaire 2027. Des propositions ont été présentées dans le cadre du paquet lié au marché.
	Connaître les acteurs-trices du marché et tenir compte des besoins des producteurs-trices.	Les demandes ont été présentées entre autres dans le cadre de rencontres au sommet.
	Améliorer la transparence dans les conditions de négociation.	Le marché a été observé.
	Permettre aux exploitations de tirer profit du potentiel de réduction des coûts.	Le sujet a toujours été rappelé. L'environnement des coûts reste cependant un défi.
<b>Mesures</b>	Établir un suivi de l'évolution des prix et des coûts de production.	Le marché a été observé, l'évolution suivie. Une nouvelle base a été développée avec Agroscope, mais avec un peu de retard.
	Proposer des solutions concrètes pour améliorer les conditions cadres et mettre en avant la production suisse, notamment dans le cadre de l'élaboration de la PA30.	Un paquet de solutions concrètes liées au marché a été élaboré.
	Mettre en valeur les labels et l'origine suisse.	Il a été fait preuve d'engagement notamment avec Suisse Garantie. Des échanges réguliers ont eu lieu avec les organisations de label.
	Informier régulièrement les organes de la situation sur les marchés.	Des rapports réguliers ont été établis à l'attention des organes.
	Soutenir les organisations sectorielles dans leurs activités et coordonner ces dernières.	
	Entretenir des relations et un contact régulier avec les partenaires du marché.	Des rencontres au sommet ont été organisées, des contacts directs établis.
	S'engager en faveur de mesures qui réduisent les coûts pour les exploitations agricoles.	
	Sensibiliser les exploitations à l'utilisation systématique de leur potentiel commercial pour réduire les coûts de production.	
<b>ÉVALUER CORRECTEMENT LES REVENUS ET LA QUALITÉ DE VIE</b>		
<b>Objectifs</b>	Améliorer les revenus et, par conséquent, la qualité de vie des familles paysannes.	L'année 2025 a été marquée par de bons rendements dans la production végétale ainsi que dans l'élevage. Par conséquent, les revenus seront plus élevés que les années précédentes. La bonne année de récolte 2025 ne suffit évidemment de loin pas à compenser les faibles revenus des années précédentes.
	Faire en sorte que l'administration, la politique et la recherche traitent des revenus dans l'agriculture comme une priorité, tout en tenant compte des défis sociaux du secteur agricole.	
	Améliorer les données comparatives et les indicateurs utilisés pour évaluer la durabilité économique et sociale.	Comparer le revenu agricole avec celui des autres secteurs revient à comparer des pommes et des poires. Le quartile supérieur de l'agriculture est comparé aux médianes des autres secteurs. Cette méthode de comparaison inéquitable devrait être corrigée dans le train d'ordonnances agricoles 2026.
<b>Mesures</b>	Publier début 2025 un magazine ZOOM numérique sur la qualité de vie et les revenus des familles paysannes.	Le <a href="#">magazine ZOOM</a> sur les revenus a été publié à l'occasion de la conférence de presse de début d'année en 2025 et a été très bien accueilli par les médias (à l'intérieur et à l'extérieur du secteur agricole).

	Mesures et activités	Résultats
	Réévaluer les données comparatives et les indicateurs utilisés pour évaluer la durabilité sociale et économique, notamment pour comparer les revenus à partir des données comptables et du concept UMOS.	La méthodologie de la comparaison des revenus doit être ajustée au train d'ordonnances agricoles 2026 pour 2027. L'USP s'engage, surtout dans le cadre de la PA30+, pour une base de comparaison objective.
	Proposer dans le cadre des ordonnances et de la PA30 des mesures améliorant la qualité de vie des familles paysannes.	
	Sensibiliser les familles paysannes aux possibilités d'amélioration de leur qualité de vie.	Le <a href="#">magazine ZOOM</a> s'adresse également à l'intérieur du secteur agricole et présente les marges de manœuvre des exploitations.
<b>PROMOUVOIR LA PRODUCTION VÉGÉTALE ET AMÉLIORER LA PROTECTION DES CULTURES</b>		
<b>Objectifs</b>	Rechercher et comprendre les raisons des changements ou plus exactement du recul que connaît la production végétale.	À l'heure actuelle, Agroscope est en train d'élaborer un rapport en réponse au postulat 23.4074 « Impact lié à la diminution de substances actives efficaces pour protéger les cultures et aux restrictions en matière de fertilisation dans l'agriculture ». À plus long terme, la production végétale aura besoin d'un suivi permanent pour mieux en comprendre les changements.
	Comblir les lacunes existantes dans la protection douanière et développer celle-ci de manière ponctuelle.	Dans le domaine des céréales, deux motions sont en cours à ce sujet. L'étude sur la protection douanière a montré à quel point cette dernière est importante pour l'agriculture. D'autres cultures doivent encore être abordées, par exemple les protéagineux.
	Renforcer durablement la protection des cultures.	L'USP a défini des axes d'action à cet effet. L'lv.pa. s22.441 doit entre autres permettre de mieux atteindre cet objectif.
	Stopper le déclin de la production végétale et amorcer sa reprise.	Le sujet a été largement développé dans le cadre d'une conférence de presse. Il y a désormais un consensus sur le fait que les développements dans la production végétale vont dans la mauvaise direction. C'est notamment la raison pour laquelle l'USP voit d'un œil très critique les nouvelles zones d'alimentation prévues pour les captages d'eau souterraine.
<b>Mesures</b>	Rédiger un magazine ZOOM numérique sur la situation et les perspectives de la production végétale en Suisse.	Un <a href="#">magazine ZOOM numérique</a> intitulé « Situation préoccupante dans la production végétale suisse » a été rédigé et publié.
	Lancer un suivi de la production végétale sur le long terme en veillant à ce que la Confédération dispose des ressources nécessaires.	Voir ci-dessus.
	Orienter la science vers la recherche de solutions alternatives pour la protection des cultures.	L'USP n'a guère d'influence sur la recherche. Elle poursuit là où elle peut son influence en passant par Agroscope.
	Continuer de renforcer la sélection végétale et s'engager en faveur d'une réglementation pragmatique des nouvelles techniques de sélection.	Une prise de position a été déposée et exposée dans le cadre d'une table ronde avec le responsable du DETEC.
	Veiller à ce que la procédure d'homologation des produits phytosanitaires soit fiable et rapide.	Voir ci-dessus.
<b>VALORISER LES MESURES DE PROTECTION DU CLIMAT</b>		
<b>Objectifs</b>	Soutenir le secteur agricole dans ses efforts de protection du climat et d'adaptation au changement climatique.	Les préoccupations ont été représentées au sein du réseau pour l'adaptation aux changements climatiques et des groupes de travail correspondants.
	Valoriser les mesures de protection du climat tout au long de la chaîne de création de valeur.	Les préoccupations ont été représentées au sein de l'Alliance climatique pour l'alimentation et auprès d'AgroImpact.
	Réduire durablement les émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture suisse, et ce sans délocaliser la production à l'étranger.	Les préoccupations ont été représentées au sein de l'Alliance climatique pour l'alimentation, à la plate-forme d'échange Klimatisch et auprès d'AgroImpact.

	Mesures et activités	Résultats
	Profiter du débat public pour montrer la complexité du bilan climatique de l'agriculture.	La complexité du bilan climatique a été présentée lors d'un événement public.
<b>Mesures</b>	Soutenir le développement et le rayonnement d'AgroImpact.	L'USP est membre d'AgroImpact. Elle participe à différents groupes de travail (Commission technique ClimaCert, Équipe opérationnelle, Groupement de producteurs). Elle effectue diverses activités organisationnelles de soutien.
	Anticiper les synergies et la collaboration entre les secteurs lors du développement de mesures de protection du climat.	L'USP a soutenu les activités d'AgroImpact et s'est efforcée de rassembler les différentes approches. L'USP a encouragé la collaboration entre différents acteurs et les a réunis autour d'une table.
	Sensibiliser les exploitations agricoles aux opportunités et aux défis de la protection du climat.	Des contributions ont été publiées sur les réseaux sociaux. Le document de base et la fiche d'information sur la valorisation des mesures de protection du climat sont disponibles.
<b>LUTTER CONTRE LES INITIATIVES NUISIBLES À L'AGRICULTURE</b>		
<b>Objectifs</b>	Agir afin que le peuple rejette l'initiative pour la responsabilité environnementale.	L'objectif a été atteint : 69,8 % de la population votante a rejeté l'initiative.
	Faire en sorte que le Conseil fédéral et le Parlement recommandent de rejeter l'initiative végétarienne sans lui opposer de contre-projet.	Objectif atteint jusqu'à présent : Le Conseil fédéral et le Conseil national ont clairement dit non à l'initiative sur l'alimentation et ont également rejeté un contre-projet. Le traitement au Conseil des États ne fait que commencer.
<b>Mesures</b>	Soutenir la lutte contre l'initiative pour la responsabilité environnementale, diffuser sur nos canaux numériques la campagne contre l'initiative et mobiliser les zones rurales pour qu'elles participent à la votation.	L'USP a diffusé à la fois les sujets officiels de la campagne et, en complément, ses propres sujets par le biais de publications payantes, en mettant l'accent sur l'agriculture et l'espace rural.
	Mettre en place une large alliance contre l'initiative végétarienne.	Cette mesure a été mise en œuvre. L'Alliance est bien implantée et diversifiée.
	Élaborer un argumentaire et un site web pour le rejet de l'initiative végétarienne.	Cette mesure a été mise en œuvre. Le site web avec les arguments et un argumentaire à télécharger est déjà <a href="#">en ligne</a> depuis un certain temps.
	Faire du lobbying auprès du Conseil fédéral et du Parlement pour qu'ils recommandent de voter non à l'initiative végétarienne sans lui opposer de contre-projet.	Le lobbying a été efficace : le Conseil fédéral et le Conseil national ont rejeté l'initiative sur l'alimentation sans lui opposer de contre-projet.
	Préparer les visuels de la campagne et les messages principaux pour la campagne de votation de 2026.	Les visuels pour la campagne de votation, y compris le message « NON au diktat vegan », sont prêts depuis l'été 2025.

## THÈMES PRIORITAIRES INTERNES

	Mesures et activités	Résultats
<b>RECRUTER ET FIDÉLISER LE PERSONNEL</b>		
<b>Objectif</b>	Fidéliser les bons collaborateurs-trices et repourvoir rapidement les postes vacants.	À l'heure actuelle, nous recevons de nombreuses candidatures et pouvons pourvoir les postes en temps voulu. Cet objectif reste toutefois une tâche permanente importante.
<b>Mesures</b>	Offrir des conditions de travail modernes et dans l'air du temps, adaptées aux possibilités financières de l'association. Pour ce faire, l'USP développe en permanence sa stratégie de marketing du personnel.	Le règlement du personnel ainsi que le concept de marketing RH ont été révisés dans le cadre des possibilités de l'association. Ils entreront en vigueur le 1 <sup>er</sup> janvier 2026.
	Présenter l'USP comme une employeuse attrayante et moderne, et communiquer ses atouts à l'interne comme à l'externe.	La nouvelle page web dédiée aux emplois à l'USP, la participation aux Career Days ainsi que les contributions sur Facebook et Instagram permettent de communiquer nos points forts.
	Montrer les nombreux avantages d'un emploi à l'USP dans la rubrique dédiée aux postes vacants sur le site web de l'association.	Le contenu de la page web a été créé par les RH. La mise en ligne sur le site web est encore en suspens. Elle sera effectuée par la division Communication.
	Créer une vidéo de présentation ainsi que des vidéos pour certains groupes professionnels.	En 2026, il est prévu d'intégrer des vidéos sur la page web dédiée aux emplois.
	Essayer de nouvelles méthodes pour faire connaître les postes vacants et atteindre davantage de demandeurs-euses d'emploi ou de personnes souhaitant changer de poste.	Des annonces ont été publiées sur Facebook et Instagram, le canal WhatsApp de l'USP a été mis à profit, des candidat-e-s potentiels ont été abordés de manière directe.
	Présenter le quotidien de travail de l'USP sur les réseaux sociaux.	Des vidéos et des photos du travail quotidien sont diffusées, comme celles montrant des interventions ou des événements pour les collaborateurs-trices.
	Former régulièrement les cadres de l'USP. Les cadres jouent un rôle central dans l'attrait de l'USP en tant qu'employeuse.	En organisant régulièrement des séminaires de direction, l'USP encourage les compétences de direction de ses cadres.
	Introduire un outil de gestion des candidat-e-s pour un recrutement plus efficace.	L'outil est configuré et testé dans MyAbacus. Il sera utilisé à partir de 2026.
<b>SOUTENIR LES ORGANISATIONS MEMBRES</b>		
<b>Objectifs</b>	Augmenter le degré d'organisation des chambres cantonales d'agriculture peinant à s'assurer des membres.	L'USP conseille ses organisations membres dans la mesure du possible. Les organisations doivent ensuite assumer et exécuter elles-mêmes la mise en œuvre des tâches.
	Assurer le financement des organisations membres et donc celui de l'USP.	Les contributions à la surface ont été maintenues au même niveau que jusqu'à présent et approuvées pour une année supplémentaire. Les contributions des organisations de producteurs ont été recalculées pour la période 2026-2029 et approuvées par l'AD.
	Faire en sorte que les organisations membres assument les tâches de défense des intérêts de manière ciblée.	
	Œuvrer pour que les organisations membres parviennent à fournir leurs services.	Fournir des services est en principe une évidence pour les grandes organisations membres ; pour les petites organisations, qui ont souvent de « faibles » recettes, c'est un défi. L'USP soutient ses organisations membres selon leurs besoins et sur demande.
<b>Mesures</b>	Mettre en évidence des modèles exemplaires de financement d'organisations membres et des possibilités pour rendre attrayante une adhésion, p. ex. au moyen de privilèges.	L'USP a rédigé un document intitulé « Facteurs de réussite pour les associations agricoles ». Ce document de base se fonde sur des données empiriques issues d'entretiens et d'une enquête menée auprès des organisations membres sur leurs expériences et leurs méthodes de travail.
	Mettre en évidence des modèles exemplaires de collaboration entre des organisations membres en matière de défense des intérêts.	Voir ci-dessus
	Mettre en évidence de bons modèles dans le domaine de la prestation de services.	Voir ci-dessus
	Assurer un soutien adapté aux besoins individuels des organisations membres.	L'USP soutient ses organisations membres en permanence et selon leurs besoins.

## TÂCHES SPÉCIALES DES DÉPARTEMENTS

Département / Tâches spéciales 2025	Résultats
<b>Économie, formation et relations internationales</b>	
<b>Simplifier</b>	
<b>Objectifs</b>	
Réduire la complexité de l'exécution de la politique agricole et du système de contrôle en simplifiant les programmes actuels.	La simplification du système de politique agricole est une tâche permanente, poursuivie à chaque modification d'ordonnance.
Améliorer la coordination des contrôles effectués par l'administration publique et les organisations de droit privé.	Le plan d'action Contrôles dans les exploitations agricoles a été élaboré et signé en 2025. La mise en œuvre des mesures doit se faire progressivement à partir de 2026. L'USP soutient cette initiative et s'engage à poursuivre l'accompagnement du projet.
Réduire la charge administrative par une mise à profit judicieuse de la numérisation.	La plateforme d'échange de données agridata.ch doit permettre de créer une infrastructure sûre pour l'échange standardisé des données. L'objectif global est de faire progresser la saisie unique des données. Depuis novembre 2025, les premières données sont échangées sur la plateforme. En 2026, le projet sera progressivement étendu et un premier échange d'expériences aura lieu.
<b>Mesures</b>	
Analyser les causes de la complexité.	Dans la perspective du plan d'action Contrôles, l'USP a mené de nombreux entretiens avec des organisations agricoles afin de faire valoir ses préoccupations de manière coordonnée. En outre, à partir de 2026, l'actuel groupe d'accompagnement des contrôles basés sur les risques sera réorganisé, et l'USP y jouera un rôle plus actif.
Réunir les acteurs-trices de l'exécution, des contrôles et de la pratique, coordonner leurs efforts.	
Accompagner les activités de la Confédération et faire valoir les intérêts de la pratique	
Introduire des mesures concrètes de simplification au niveau de l'ordonnance et des contrôles d'ici à 2030	
Suivre et accompagner les évolutions des systèmes de données agricoles.	L'USP entretient des échanges réguliers avec les exploitants des systèmes d'information et de gestion agricole, les systèmes cantonaux et la Confédération.
<b>COJA : S'INVESTIR DANS L'ÉLABORATION DE LA PA30</b>	
<b>Ziele</b>	
Faire valoir les intérêts des jeunes agriculteurs-trices dans l'élaboration de la nouvelle politique agricole.	En 2025, la COJA a participé à divers ateliers et groupes de travail de la Confédération sur la PA30+ et y a fait part de ses préoccupations. La COJA s'engage en faveur d'une politique cohérente tout au long de la chaîne de création de valeur et défend à cet effet l'instrument des conventions d'objectifs entre autres.
Concrétiser le plan du nouveau système de paiements directs.	
<b>Mesures</b>	
Concrétiser la stratégie de la COJA par des groupes de travail internes et des échanges avec d'autres acteurs-trices.	La COJA échange en permanence avec d'autres acteurs-trices, prend en compte les développements actuels dans la politique agricole et affine en permanence sa propre stratégie. Les demandes sont présentées dans le cadre d'échanges réguliers avec la Confédération.
Informen en permanence les COJA régionales et les associer à l'élaboration de la PA30.	Des informations sont fournies sur l'état actuel de la situation lors de toutes les réunions de la COJA.
Participer aux réunions de la Confédération et faire valoir les intérêts des jeunes agriculteurs-trices.	La COJA fait partie des groupes de travail et d'accompagnement de la PA30+.
<b>POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE</b>	
<b>Objectifs</b>	
Assurer la mise en œuvre de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire, qui permet de stabiliser l'activité de construction avec discernement et de donner la priorité à l'agriculture dans la zone agricole.	Le 15 octobre 2025, le Conseil fédéral a adopté la révision de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire. Celle-ci entrera en vigueur en deux temps : la première partie le 1 <sup>er</sup> janvier 2026, la seconde le 1 <sup>er</sup> juillet 2026.

Département / Tâches spéciales 2025	Résultats
Accompagner les mises en œuvre cantonales afin d'exploiter les marges de manœuvre restantes.	Un résumé des principales dispositions de la révision est en cours de finalisation et sera envoyé aux organisations cantonales avant la fin de l'année.
Préserver les terres cultivables et leur potentiel pour la production alimentaire.	Un rapport a également été rédigé sur la préservation des terres agricoles et les domaines d'action prioritaires.
<b>Mesures</b>	
Inciter les responsables politiques et administratifs à corriger le projet d'ordonnance inacceptable dans le sens de la prise de position de l'USP.	Le 15 octobre 2025, le Conseil fédéral a adopté la révision de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire. La version finale tient davantage compte des besoins de l'agriculture, notamment en relevant la limite de l'objectif de stabilisation à 2 % et en permettant d'utiliser cette marge en priorité pour des projets agricoles. La mise en œuvre dans les cantons sera déterminante.
Lancer des interventions parlementaires si l'ordonnance reste insatisfaisante.	Aucun besoin n'a été identifié.
Soutenir les chambres cantonales d'agriculture par des informations et des modèles d'intervention pour la mise en œuvre de la LAT2.	Un résumé des dispositions de l'ordonnance finale a été envoyé aux chambres cantonales d'agriculture. L'objectif était de les informer et d'attirer leur attention sur les points à prendre en compte lors de l'ajustement des plans directeurs cantonaux et de leur mise en œuvre.
Favoriser les échanges entre les chambres cantonales d'agriculture dans le cadre du Groupe de travail Aménagement du territoire.	En 2025, le groupe de travail Aménagement du territoire s'est réuni une fois pour analyser l'ordonnance finale.
Soutenir AGRIterra en faveur des terres cultivables lors de prises de position et d'interventions politiques.	Marion Zufferey a remplacé Beat Rööslü au comité d'AGRIterra. Plusieurs demandes sont en cours de traitement, dont celle concernant la liaison ferroviaire directe entre La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel, ou celle concernant la décharge de la Place Verte à Genève.
<b>ACCORDS DE LIBRE-ÉCHANGE</b>	
<b>Objectifs</b>	
Maintenir la protection aux frontières pour les produits agricoles sensibles.	La défense de la protection douanière agricole fait partie des tâches permanentes. L'étude du professeur Mathias Binswanger a permis d'élaborer et de rassembler des bases importantes pour les travaux ultérieurs. Des améliorations ponctuelles ont déjà été apportées par différentes interventions politiques.
Garantir la sécurité alimentaire, les parts de marché et les prix à la production par des droits de douane et des contingents.	
Améliorer les possibilités d'exportation, en particulier pour les spécialités fromagères.	
<b>Mesures</b>	
Suivre les négociations de la Suisse et de l'AELE avec le Mercosur, la Grande-Bretagne et d'autres partenaires de libre-échange, intervenir si nécessaire.	En 2025, c'est surtout la conclusion de l'accord avec les pays du Mercosur qui était sous le feu des projecteurs. L'accord va très loin pour l'agriculture et dépasse clairement les limites demandées par l'USP. La faïtière agricole s'engage donc pour des mesures d'accompagnement afin d'atténuer les effets négatifs sur les marchés agricoles.
Analyser et évaluer les effets possibles des accords sur le secteur agricole et alimentaire suisse.	
Informier régulièrement de l'état actuel des négociations et des conséquences possibles par le biais des organes, du Groupe de travail Affaires internationales et des médias agricoles.	En décembre 2025, une réunion bien fréquentée du groupe de travail Affaires internationales a été organisée, au cours de laquelle ont été traités en premier lieu l'accord avec le Mercosur, les droits de douane américains et l'étude sur la protection douanière agricole.
Renforcer avec l'administration les exigences de déclaration de l'origine ainsi que des modes douteux de production.	Diverses interventions politiques concernant la déclaration ont été transmises à l'administration et sont en cours de traitement. Dans le cadre d'un éventuel accord avec les États-Unis, il convient de veiller davantage à ne pas affaiblir les exigences en vigueur.

Département / Tâches spéciales 2025	Résultats
<b>TÂCHES SPÉCIALES AGRIPROF</b>	
<b>Objectifs</b>	
Achever la révision de la formation initiale CFC.	Au niveau du CFC, la révision est pour ainsi dire achevée. Tous les documents nécessaires sont disponibles en français, en allemand et en italien. La mise en œuvre aura lieu à partir d'août 2026.
Poursuivre la révision de la formation d'agropraticien-ne AFP.	La consultation interne est terminée et les derniers petits ajustements ont été apportés. La consultation externe se déroulera jusqu'à la mi-mars 2026.
Poursuivre la révision de la formation professionnelle supérieure.	Les premières ébauches des profils de qualification pour les différentes professions seront disponibles à partir de fin janvier 2026. L'agriculture biologique aura son propre titre, élaboré par Demeter en collaboration avec Bio Suisse et en étroit contact avec notre processus de révision.
<b>Mesures</b>	
Approuver définitivement tous les documents relatifs au CFC et leurs traductions.	La mesure est terminée.
Élaborer les premières ébauches de l'ordonnance sur la formation et du plan de formation d'agropraticien-ne AFP, procéder à une consultation interne puis remanier les documents en conséquence.	La mesure est terminée.
Créer des profils de qualification pour les diplômes de la formation professionnelle supérieure et réviser le contenu des modules.	Les premières ébauches des profils de qualification seront disponibles d'ici à fin janvier 2026.
<b>TÂCHES SPÉCIALES AGRISTAT</b>	
<b>Objectifs</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre en œuvre la révision des comptes économiques de l'agriculture.</li> </ul>	Les révisions des comptes économiques de l'agriculture (CEA) sont initiées par l'OFS. Une petite révision de ces comptes a eu lieu en 2025.
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre en œuvre la révision de l'indice des prix à la production.</li> </ul>	À l'heure actuelle, la révision de l'indice des prix à la production a lieu tous les cinq ans. Agristat fournit une grande partie des prix de détail et la pondération du panier-type.
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre en œuvre le règlement SAIO dans les statistiques bio pour l'OFS et Eurostat.</li> </ul>	Eurostat, et avec lui l'OFS, exige de plus en plus de données sur la production bio dans tous les domaines. En 2025, l'accent a été mis sur la statistique du bétail de boucherie. En ce qui concerne les grandes cultures, Eurostat a créé un tout nouveau jeu de formulaires pour fournir les données.
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rassembler des données pour les modèles de commerce extérieur de l'OFAG.</li> </ul>	L'OFAG gère trois modèles de commerce extérieur (AGLINK, CAPRI, SATURN), notamment en collaboration avec des organisations telles que l'OCDE. Dans ce cadre, Agristat doit fournir directement une grande partie des données nécessaires sous une forme appropriée. Au total, l'OFAG souhaite une livraison initiale minimale d'environ 30 000 données annuelles.
<b>Mesures</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Compléter le catalogue des produits dans les comptes économiques de l'agriculture et réviser les données antérieures.</li> </ul>	Agristat a mis en œuvre et achevé avec succès la révision des CEA.
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Actualiser la pondération ainsi que le catalogue des produits de l'indice des prix à la production et ajuster le système de base de données.</li> </ul>	Agristat a transmis le nouveau panier-type et la nouvelle pondération détaillée à l'OFS dans les délais impartis. Au niveau de la base de données, les structures correspondantes ont été créées chez Agristat. Avec le début de la nouvelle période d'indexation, Agristat devra encore procéder à divers ajustements dans l'ensemble des indices de prix.
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ajuster les structures et les processus de la statistique du bétail de boucherie et développer la statistique de la production végétale.</li> </ul>	Dans la statistique du bétail de boucherie, toutes les dispositions ont été prises pour que des données sur le bio puissent être publiées à partir de 2026. L'OFAG a d'abord freiné le mouvement, puis a fini par rassembler les données nécessaires en collaboration avec la BDTA.

Département / Tâches spéciales 2025	Résultats
	<p>Les retards ont augmenté la pression sur les délais chez Agristat. Les échanges avec la BDTA ont été intenses par la suite. Agristat a dû ajuster son système de base de données et ses processus d'évaluation. C'est en 2026 qu'aura lieu la mise en œuvre, ce qui nécessitera à nouveau des ajustements de nombreux processus. Dans le domaine de la production végétale, Agristat continue à améliorer les processus et le système de base de données. L'introduction des données relatives au bio a triplé le volume de données.</p> <p>Eurostat n'a pas encore réglé clairement, surtout en ce qui concerne le bétail de boucherie, la forme sous laquelle les données relatives au bio doivent être fournies, ce qui fait qu'Agristat ne peut pas encore achever tous les travaux.</p>
Créer une structure de données pour les modèles de commerce extérieur, définir les processus et assurer la première livraison complète des données.	La tâche est considérable. En 2025, la liste des variables et en particulier leurs définitions ont été discutées. Cette tâche sollicite également l'OFAG ainsi que l'OFS, lequel peut fournir des données à partir des CEA. Pour l'instant, l'accent est mis sur AGLINK et la tentative de faire avancer le projet avec des vidéoconférences mensuelles.
<b>PRODUCTION, MARCHÉ ET ÉCOLOGIE</b>	
<b>RÉDUIRE LA PRESSION DE LA FAUNE SAUVAGE</b>	
<b>Objectifs</b>	
Réduire les dommages causés par les grands prédateurs et la faune sauvage en édictant et en appliquant des dispositions en conséquence.	Le Parlement a adopté des interventions. La mise en œuvre doit avoir lieu rapidement : <a href="https://www.sbv-usp.ch/fr/le-parlement-apporte-des-reponses-a-la-problematique-du-loup">https://www.sbv-usp.ch/fr/le-parlement-apporte-des-reponses-a-la-problematique-du-loup</a>
Assurer la mise en œuvre de la régulation des populations de loups.	Résultats différents selon les cantons
<b>Mesures</b>	
Écouter les organisations concernées et présenter les demandes de manière consolidée.	Document de travail présentant des champs d'action et des propositions de solution élaboré avec la SSEA et les régions.
Faire financer les moyens pour la protection des troupeaux par le budget dédié à l'environnement.	Les moyens prévus pour la protection des troupeaux sont ajustés mais restent de loin pas financés par le budget dédié à l'environnement.
Exiger d'autres mesures de régulation des grands prédateurs le cas échéant.	
Traiter des problèmes survenus dans les médias et dans les limites de la cohabitation.	Il a été procédé à des interventions régulières dans les médias. Des renseignements sur les problèmes survenus et les limites de la cohabitation ont également été fournis.
<b>POURSUIVRE LA RÉDUCTION DES ANTIBIOTIQUES</b>	
<b>Objectif</b>	
Réduire le recours aux antibiotiques chez les animaux de rente.	Objectif atteint : le recours aux antibiotiques dans la médecine des animaux de rente continue de reculer.
<b>Mesures</b>	
Envisager d'autres mesures pour réduire la consommation d'antibiotiques lorsque celle-ci est élevée.	Lancement du projet pilote 2026-2029 sur la <a href="#">vaccination des veaux</a>
Élaborer des solutions avec les organisations concernées.	
Faire avancer la perception et la sensibilisation.	
<b>PROMOUVOIR LE BIEN-ÊTRE ANIMAL PAR LE MARCHÉ</b>	
<b>Objectifs</b>	
Améliorer la reconnaissance des produits particulièrement respectueux du bien-être des animaux.	Poursuite de propositions de solution à travers le nouvel instrument de la prochaine politique agricole que sont les conventions d'objectifs avec le commerce de détail.
Développer le bien-être animal en restant au diapason du marché.	

Département / Tâches spéciales 2025	Résultats
Couvrir les coûts supplémentaires par des primes adéquates.	Augmentation de la sensibilité des consommateurs-trices aux prix en raison de la situation économique.
<b>Mesures</b>	
Renforcer la mise en réseau des acteurs-trices de la chaîne de création de valeur.	Échanges réguliers avec les différents acteurs-trices de la chaîne de création de valeur.
Améliorer la communication envers le grand public.	Élaboration d'un magazine ZOOM numérique sur la détention animale.
Jeter les fondations d'une notation uniforme du bien-être animal.	Élaboration de propositions de solution. Jusqu'à présent, il n'existait aucun consensus pour une fusion des deux systèmes de notation du bien-être animal. L'objectif a été mis en suspens.
<b>METTRE EN ŒUVRE DE NOUVELLES TECHNIQUES DE SÉLECTION VÉGÉTALE</b>	
<b>Objectif</b>	
Œuvrer pour que les NTSV aident la pratique agricole à produire de manière plus efficace avec les ressources disponibles et à mieux faire face au changement climatique.	L'USP a déposé une prise de position, laquelle est disponible sous <a href="https://www.sbv-usp.ch/fr/loi-federale-sur-les-vegetaux-issus-des-nouvelles-technologies-de-selection">https://www.sbv-usp.ch/fr/loi-federale-sur-les-vegetaux-issus-des-nouvelles-technologies-de-selection</a> .
<b>Mesures</b>	
S'engager en faveur d'une réglementation légale pragmatique des NTS.	L'USP a indiqué sa position de l'USP dans le cadre d'une table ronde avec le responsable du DETEC.
Sensibiliser le public à l'utilité et aux risques éventuels de cette technologie.	L'USP ne peut pas mener le débat public. Un débat a cependant eu lieu en interne et les avis sont en grande partie représentés.
<b>ADAPTER LES BASES DE LA FERTILISATION À LA PRATIQUE</b>	
<b>Objectif</b>	
Faire en sorte que les PRIF reflètent mieux la réalité de la pratique.	Très longue procédure chez Agroscope. En 2025 aussi, de nombreuses propositions d'ajustement ont été déposées.
<b>Mesures</b>	
S'engager pour que les rendements effectifs, en particulier ceux du maïs, servent de références dans la culture fourragère et dans d'autres grandes cultures.	Remise des projets correspondants chez Agroscope.
Mieux tenir compte des exigences qualitatives des secteurs en aval, lesquels exigent une utilisation appropriée des éléments fertilisants.	Demande d'un facteur de correction pour des valeurs protéiques plus élevées dans les céréales panifiables. Une requête a été lancée par la FSPC.
<b>SENSIBILISER À LA FERTILITÉ DES SOLS</b>	
<b>Objectifs</b>	
Sensibiliser les exploitations agricoles à la fertilité et en particulier à la prévention du compactage des sols.	Lancement et mise en œuvre de la campagne de sensibilisation « <a href="#">Préserver les sols</a> ».
Motiver les organisations membres à se pencher sur le sujet des sols et en particulier de leur compactage.	
Montrer que la protection des sols est un thème important et que l'agriculture s'en préoccupe de manière active.	
<b>Mesures</b>	
Développer et concrétiser les activités déjà mises en route.	
Faire de la protection des sols un sujet pertinent dans l'agriculture.	
Informers des risques et des conséquences de la compaction des sols pour l'agriculture.	
Expliquer aux agriculteurs-trices de manière simple et compréhensible le phénomène du compactage des sols et leur montrer comment l'éviter.	

Département / Tâches spéciales 2025	Résultats
<b>PRÉFÉRER LA QUALITÉ À LA QUANTITÉ</b>	
<b>Objectifs</b>	
Rendre visibles les prestations de l'agriculture en faveur de la biodiversité.	Les prestations ont été présentées dans des contributions publiques. Un nouveau projet sur la biodiversité est en cours d'élaboration, mais est retardé faute de personnel et de nouveaux partenariats.
Améliorer la biodiversité sur les SPB existantes.	Les préoccupations ont été représentées dans le cadre de la fusion des contributions de la mise en réseau et de la qualité du paysage ainsi que dans celui de l'infrastructure écologique.
<b>Mesures</b>	
Accompagner activement la fusion des contributions de la mise en réseau et de la qualité du paysage.	Les préoccupations ont été représentées dans les groupes d'accompagnement et dans d'autres groupes de travail pertinents.
Montrer quelles mesures permettent de valoriser les SPB existantes.	Des contributions ont été publiées sur les réseaux sociaux.
S'engager pour une meilleure qualité des SPB dans l'agriculture.	Les demandes de préférer la qualité à la quantité ont été représentées dans le cadre de la planification de même que dans celui de la mise en œuvre de l'infrastructure écologique ainsi que de la fusion des contributions de la mise en réseau et de la qualité du paysage. Un nouveau projet sur la biodiversité est en cours d'élaboration.
Examiner les mesures et les orientations existantes.	L'OFAG a accompagné et documenté le développement actuel des mesures.
Mettre en œuvre un projet d'amélioration de la qualité des SPB dans l'agriculture.	Un nouveau projet sur la biodiversité est en cours de planification, mais est retardé faute de personnel et de nouveaux partenariats.
<b>ADAPTER LA MISE EN ŒUVRE DE DIGIFLUX À LA PRATIQUE</b>	
<b>Objectifs</b>	
Mettre en œuvre digiFLUX de manière pratique et pragmatique pour l'agriculture.	De nombreuses exceptions ont été prises en compte, p. ex. l'état des stocks de PPh à la fin de l'année n'a pas besoin d'être annoncé.
Limiter digiFLUX au mandat légal.	Il n'est prévu aucun géoréférencement des surfaces, aucune déclaration des stocks et aucune saisie en ligne des applications.
Garantir la protection des données.	Il convient à présent d'attendre les ordonnances de 2026.
<b>Mesures</b>	
Imposer une obligation de déclarer simplifiée du recours aux PPh, sans référence à la parcelle, comme solution standard non limitée dans le temps.	Il convient à présent d'attendre les ordonnances de 2026.
Travailler avec d'autres organisations agricoles pour trouver une solution pragmatique et raisonnable dans le domaine des éléments fertilisants.	
Ne pas introduire d'obligation de documenter nécessitant des saisies multiples.	
Clarifier les objectifs d'utilisation des données de digiFLUX.	
Échanger avec d'autres associations et entreprises agricoles, coordonner les idées.	
<b>RÉSIDUS DE PFAS ET AUTRES PRODUITS CHIMIQUES : ACCOMPAGNER LA SITUATION DE MANIÈRE ACTIVE</b>	
<b>Objectifs</b>	
S'assurer que la Confédération assume ses responsabilités.	Le nombre élevé des interventions politiques témoigne de la reprise des responsabilités. La majeure partie de ces interventions ont été décidées en faveur de l'USP.
Faire en sorte que les autorités adoptent une approche pragmatique et uniforme au niveau national.	Les autorités agissent de manière trop peu pragmatique. L'USP présente ses préoccupations auprès des acteurs-trices concernés.

Département / Tâches spéciales 2025	Résultats
Reconnaître les solutions pour les exploitations concernées.	Plusieurs solutions sont proposées, mais aucune n'est définitive pour les exploitations concernées. La recherche de solution prendra plusieurs années, notamment dans le cadre du plan d'action pour la réduction de l'exposition de l'homme et de l'environnement aux substances chimiques persistantes.
<b>Mesures</b>	
Accompagner le dossier de manière active et actualiser les bases au fur et à mesure.	Une fiche d'information sur les PFAS est disponible. Une vue d'ensemble de toutes les interventions sur l'importance des PFAS pour l'agriculture est disponible. Cette vue d'ensemble est régulièrement mise à jour.
Faire part aux autorités de nos préoccupations concernant la recherche des causes, l'indemnisation et la communication.	La majeure partie des interventions ont été décidées en faveur de l'USP. Les préoccupations ont été présentées lors de l'audition sur la Mo. 25.3421 de la CEATE-E « Fixer des valeurs limites pertinentes pour les PFAS en tenant compte des conséquences pour l'agriculture et les distributeurs d'eau et introduire des mesures de soutien à l'agriculture ».
Faire avancer la stratégie nationale afin de délimiter la marge de manœuvre des cantons.	Le Conseil fédéral a décidé d'élaborer d'ici à fin 2027 le plan d'action demandé à travers le Po. 22.4585 Moser « Plan d'action visant à réduire l'exposition de l'homme et de l'environnement aux substances chimiques persistantes ». Les décisions prises dans le cadre de la Mo. 25.3421 CEATE-E seront prises en compte.
Clarifier la question de l'indemnisation des exploitations concernées par la Confédération et assurer leur soutien.	Un avis de droit sur la responsabilité et l'indemnisation est disponible. Une fiche d'information a été élaborée. La clarification est disponible : l'assurance de protection juridique AGRI-protect couvre les cas liés aux PFAS.
<b>AFFAIRES SOCIALES ET PRESTATAIRES DE SERVICES</b>	
<b>ENTREPRISES AGRISANO (FONDATION, CAISSE-MALADIE SA, ASSURANCES SA, PREVOS ET PENCAS)</b>	
<b>Objectifs</b>	
Compléter la campagne de sensibilisation pour la couverture sociale des paysannes par d'autres activités.	Dès 2027, la couverture d'assurance pour les personnes mariées ou en partenariat enregistré travaillant dans l'exploitation sera une condition préalable à l'octroi des paiements directs. La campagne correspondante a été lancée en mai. La check-list sur le site web d'Agrisano permet de déterminer rapidement et facilement s'il y a lieu d'agir : <a href="http://www.ma-situation.ch">www.ma-situation.ch</a> .
Réviser la stratégie pour les années 2025-2028 avec un soutien externe.	La stratégie a été révisée avant d'être adoptée par les organes d'Agrisano.
Introduire Sumex dans le traitement des justificatifs de prestation par la Caisse-maladie Agrisano SA.	L'introduction a eu lieu en novembre 2025. À présent, il faut tester le logiciel et ajuster le paramétrage.
Introduire au 1 <sup>er</sup> janvier 2027 un logiciel pour la gestion technique de l'offre de prévoyance en tenant compte des interfaces avec l'environnement informatique des entreprises Agrisano.	L'introduction sera retardée en raison de ruptures de stock du côté des fournisseurs.
<b>Mesures</b>	
Mener à bien des projets en rapport avec les objectifs susmentionnés.	Dès 2027, la couverture d'assurance pour les personnes mariées ou en partenariat enregistré travaillant dans l'exploitation sera une condition préalable à l'octroi des paiements directs. La campagne correspondante a été lancée en mai. Une page de renvoi informative et une check-list ont été élaborées. La campagne comprenait plusieurs mesures de marketing (p. ex. publipostage). La check-list sur le site web d'Agrisano permet de déterminer rapidement et facilement s'il y a lieu d'agir : <a href="http://www.ma-situation.ch">www.ma-situation.ch</a> .
Faire avancer les projets concernant le logiciel de traitement automatisé (introduction de Sumex) et le logiciel de gestion technique de l'offre de prévoyance.	L'introduction du logiciel de la Caisse-maladie Agrisano SA pour le traitement automatisé a eu lieu en novembre 2025. À présent, il faut tester le logiciel et ajuster le paramétrage.

Département / Tâches spéciales 2025	Résultats
	L'introduction d'un logiciel de gestion technique de l'offre de prévoyance est retardée en raison de rupture de stock du côté des fournisseurs.
Préparer les entreprises à la prochaine stratégie.	Les organes d'Agrisano ont adopté une révision de leur stratégie pour la période 2026-2029. Cette stratégie compte onze axes d'action. La stratégie est orientée vers le public cible de l'agriculture, tandis que l'accent est placé sur l'entretien de conseil en assurance et le fait qu'il faut continuer à proposer à des primes attrayantes des produits axés sur les besoins.
<b>AGRIMPULS</b>	
<b>Objectif</b>	
Créer une base pour l'extension du programme de cours Agrimpuls et faire avancer le projet (thèmes autour de l'emploi des travailleurs-euses).	Suite à une longue absence, le calendrier du projet a été ajusté. La mise en œuvre devrait avoir lieu en 2026.
<b>Mesure</b>	
Élaborer des supports de cours pour une offre élargie de cours sur le droit du travail (thèmes ainsi que format des cours).	Suite à une longue absence, le calendrier du projet a été ajusté. La mise en œuvre devrait avoir lieu en 2026.
<b>COMMUNICATION ET MARKETING</b>	
<b>AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DU TRAVAIL GRÂCE À UNE UTILISATION CIBLÉE DE L'IA</b>	
<b>Objectif</b>	
Améliorer l'efficacité du travail et exploiter les nouvelles possibilités créatives offertes par les nombreux nouveaux programmes de l'IA. Le DCM se considère aussi un peu comme un précurseur : il teste certaines applications qui pourraient ensuite intéresser d'autres domaines.	Nous avons mené deux formations continues en ligne sur l'utilisation de l'IA à l'USP, auxquelles toutes les personnes intéressées ont pu participer. Ces formations ont été enregistrées et peuvent encore être consultées. Nous avons aussi clarifié l'utilisation générale de l'IA. Sur l'intranet se trouve d'ailleurs une vue d'ensemble des applications courantes et des activités auxquelles se prête leur utilisation.
<b>Mesures</b>	
Voir quels sont les outils de l'IA existants que le DCM peut utiliser dans son travail et comment s'en servir de manière optimale.	Les divisions IT et Communication testent les nouveaux outils boostés à l'IA. Le reste du personnel peut s'adresser à nous pour toute question.
Rassembler des expériences pour que d'autres domaines de l'USP puissent ensuite faire usage d'outils pertinents.	
<b>OPTIMISER LES MESURES ET LES PROJETS DE LA COMMUNICATION DE BASE</b>	
<b>Objectif</b>	
Faire en sorte que la communication de base, ses mesures, ses projets ainsi que leur mise en œuvre concrète donnent lieu avec les ressources financières disponibles à un rendement maximal auprès du groupe cible stratégiquement défini.	Retour sur les travaux menés dans le cadre de la communication de base : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Lancement de la nouvelle campagne principale</li> <li>✓ Lancement du nouveau site web <a href="http://www.paysanssuisses.ch">www.paysanssuisses.ch</a></li> <li>✓ Nouveaux formats pour les réseaux sociaux, p. ex. l'agriculteur Patrik</li> <li>✓ Introduction de la billetterie en ligne</li> <li>✓ Renouvellement de notre présence aux foires</li> <li>✓ Mise en pause du projet Journée portes ouvertes à la ferme</li> </ul>
<b>Mesures</b>	
Vérifier les messages, les mesures et les projets actuels de la communication de base en vue de peaufiner la stratégie et les optimiser pour un meilleur impact sur le groupe cible défini.	Cette mesure a été mise en œuvre (voir objectif ci-dessus) et reste une tâche permanente.
Renoncer si nécessaire à certaines mesures ; lancer de nouvelles mesures ou de nouveaux projets.	Cette mesure a été mise en œuvre (voir objectif ci-dessus) et reste une tâche permanente.